

anciennement sur l'emplacement où furent construits les remparts de la Croix-Rousse (1). Au XIII^e siècle, les piliers de la justice archiépiscopale étaient situés à Saint-Sébastien ; ils sont désignés sous le nom de fourches (patibulaires) Lyonnaises de Saint-Sébastien « *fulchas Lugduni de Sancto Sebastiano* », ou plus simplement fourches de Saint-Sébastien « *fulchas Sancti Sebastiani* », et il est expliqué que c'était là que l'archevêque faisait pendre les malfaiteurs. Ainsi le concours unanime de tous les documents relatifs aux trois points de repère indiqués par le procès-verbal de Tindo les place vers l'extrémité orientale du boulevard actuel de la Croix-Rousse qui a remplacé les vieux remparts. D'après cette certitude, il faudrait chercher le lac d'Oisel près de l'ancienne île du Consulat (2). Cette hypothèse est fort vraisemblable, la nature du terrain où l'on a vu en 1827 surgir un lac que nous avons tous connu, permet de supposer

(1) Ces fossés formaient ces limites ainsi que le constate une délimitation de Magnoles, datée de 1577, mais qui doit être la copie servile d'un acte identique plus ancien, et porte en termes explicites que ces vieux terreaux séparaient la justice de l'archevêque de Lyon de celle de Miribel.

La date que j'ai dû choisir pour ma petite carte du mandement de Béchevelin m'a empêché d'indiquer ces limites primitives et m'a forcé de les reporter jusqu'au point où, par des empiètements successifs, le territoire lyonnais avait repoussé le territoire bressan. Cette remarque est d'autant plus essentielle que l'existence du lac qui figure dans l'île Chevaline sur l'alignement précis des limites de Béchevelin, pourrait le faire confondre avec le lac d'Oisel, ce qui serait une erreur.

(2) Cette île me paraît être le brotteau qu'Etienne de Mennay possédait en 1308 et qui était précisément situé près d'Oisel « *juxta Oisel* ».